

La Voix du Conseil

Bulletin municipal de la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes

1 bis, rue Jean de Bueil 53270 Sainte-Suzanne-et-Chammes

Tel: 02 43 01 40 10 mël: contact@ste-suzanne.com

Chammes Tel: 02 43 01 40 65 mël: contact.chammes@ste-suzanne.com

février 2020 n° 50

Ce journal a été imprimé par nos soins le mardi 21 janvier 2020

Élections municipales: dimanches 15 et 22 mars 2020 Mode d'emploi

Sainte-Suzanne-et-Chammes (1311 habitants) avant désormais une population municipale de plus de 1 000 habitants, le mode de scrutin aux prochaines élections municipales est modifié selon le texte suivant:

"Dans les communes de 1 000 habitants et plus, l'élection des conseillers municipaux se déroule selon un scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle : les candidats se présentent en listes complètes avec la possibilité de deux candidats supplémentaires.

Lors du vote, toute adjonction, suppression, modification de l'ordre de présentation des listes entraîne la nullité de l'ensemble du bulletin."



Lors des élections de mars prochain, vous devrez présenter **obligatoirement** une pièce d'identité pour pouvoir voter.



Quelle pièce d'identité peut-on présenter?

- Carte Nationale d'Identité,
- Passeport,
- Permis de conduire,
- Carte Vitale avec photo,
- Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF,
- Permis de chasser avec photo délivré par le Préfet,
- Livret de circulation délivré par le Préfet,
- Carte du combattant,
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo.

Attention: à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

C'est nouveau!
Votre bulletin sera déclaré nul si:
vous ajoutez un ou plusieurs noms sur la liste,
vous supprimez un ou plusieurs noms sur la liste.

Population de Sainte-Suzanne-et-Chammes

Population légale officielle INSEE au 1^{er} janvier 2020 :

Population municipale officielle calculée au 1er janvier 2017* : **1280**.

+ Population comptée à part: **31**:

soit : **Population totale: 1311 habitants**

*NB : Les populations légales sont désormais actualisées tous les ans : nous recevons ainsi en décembre 2020 de nouveaux chiffres de population qui prendront effet au 1er janvier 2021. (Source : INSEE Nantes) .

Pour plus d'informations : Voir le site de INSEE.



Actes d'État civil - année 2019 - bilan : 29 événements

12 naissances

- Maïa **BREUX**, née le 22 janvier 2019, "18 rue Perrine Dugué", Sainte-Suzanne
- Juline **LOTTIN**, née le 29 avril 2019, "La Pertuisière", Sainte-Suzanne
- Azilis **GAUDIN PIHAN**, née le 4 mai 2019, "8 rue Perrine Dugué", Sainte-Suzanne
- Alix **ANGOT**, né le 13 mai 2019, "13C rue de la Libération", Sainte-Suzanne
- Léna **DRAMET**, né le 14 mai 2019, "9 rue du Grenier à Sel", Sainte-Suzanne
- Louison **LÉPINE**, né le 19 juin 2019, "La Vallerie", Chammes
- Amaël **GAUTTIER**, né le 16 juillet 2019, "La Galonnière", Chammes
- Eléa **LANGÉ**, née le 3 août 2019, "Le Gros Chêne", Sainte-Suzanne
- Capucine **LEBOULLENGER**, née le 13 septembre 2019, "11 rue Robert Triger", Sainte-Suzanne
- Izac **VOVARD**, né le 22 octobre 2019, 220, chemin des Rairies, Chammes
- Aria **PAUMARD**, née le 29 octobre/2019, "Les Noës Chopin" - 675, route de Vaiges, Chammes
- Louison **LAUNAY**, né le 02 décembre 2019, "2 chemin de la Madeleine, Sainte-Suzanne



7 mariages

- Mickaël **GU AIS** et Mélissa **DOUILLET**, le samedi 18 mai 2019, "12 route de Blandouet" à Chammes
- Christophe **SAULEAU** et Fanny **LECOMTE**, le samedi 13 juillet 2019, "Le Moulin de la Liaudière", Sainte-Suzanne
- Julien **POIRRET** et Agathe **LISSILOUR**, le samedi 10 août 2019, "4 place Ambroise de Loré", Sainte-Suzanne
- Anthony **DÉZÉCOT** et Ophélie **RÉAU**, le samedi 31 août 2019, "2 place Ambroise de Loré", Sainte-Suzanne
- Daniel **BRY** et Michèle **GUÉRARD**, le samedi 31 août 2019, "8 rue d'Evron", Chammes
- Quentin **GRUDÉ** et Flavie **HABASQUE**, le samedi 28 septembre 2019, "10 rue du Pont d'Erve", Sainte-Suzanne
- Timothé **PÉRIGOIS** et Éléonora **YERESHENKO**, le samedi 7 décembre 2019, "2 rue des Artisans", Sainte-Suzanne



3 PACS



- Damien **HYDULPHE** et Morgane **LEROCHEREUIL-HARNOIS**, le vendredi 12 avril 2019, "3 Le Petit Beaulieu", Sainte-Suzanne
- Louis **TRUCHOT** et Margot **HEFEZ**, le mercredi 24 avril 2019, "la Noë Gontier", Chammes
- Simon **ALLAIRE** et Chloé **MINAULT**, le jeudi 08 août 2019, "4 route de Sainte-Suzanne", Chammes

7 décès

- Isabelle AUCLAIR veuve **LE FAUCHEUX**, décédée le 27 février 2019, "1 chemin de la Poterne", Sainte-Suzanne
- Jeannine BAILLEUL veuve **COCAIN**, décédée le 11 mars 2019, "2 rue de la Croix Rouge", Sainte-Suzanne
- Germaine **BOUVET**, décédée le 13 mars 2019, "10 place de l'Eglise", Chammes
- Paul **BOURDIN**, décédé le 8 juin 2019, "31 rue de l'Erve", Chammes
- Gilbert **DUBOS**, décédé le 23 juin 2019, "La Baillée", Route de St-Léger, Sainte-Suzanne
- Eugène **LÉPINE**, décédé le 26 novembre 2019, "1 rue des Sports, Chammes
- Camille **CHAPRON**, décédé le 7 décembre 2019, "1 impasse de la Mécanique", Sainte-Suzanne



Noël à l'école

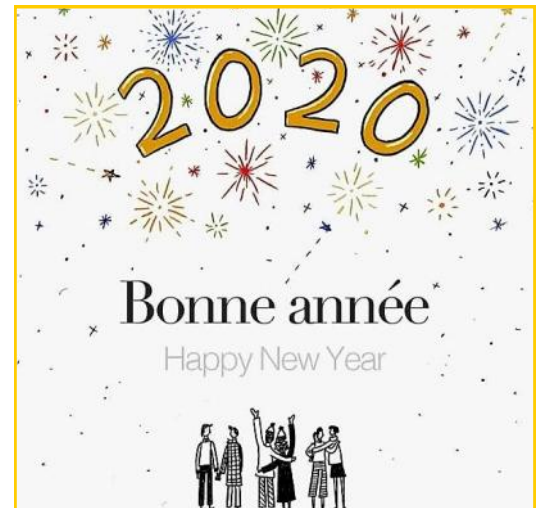
Journée « spécial Noël » à l'école

Vendredi 20 décembre, c'était le dernier jour avant les vacances : journée un peu spéciale pour les enfants avec la visite du Père-Noël, le repas de Noël à la cantine, des jeux, la visite à la bibliothèque de Sainte-Suzanne pour les CE2-CM1-CM2, et la projection d'un film pour clôturer cette belle journée ...

Devant le Père-Noël, les élèves de chaque classe étaient fiers de présenter un chant de Noël !

Toujours un grand plaisir pour les enfants d'être tous ensemble !

Toute l'équipe enseignante et périscolaire vous souhaite une bonne année 2020.



Cérémonie des Vœux

Un nombreux public s'est retrouvé, samedi 4 janvier, pour assister à la traditionnelle cérémonie des vœux.

Étaient présents: Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Mayenne, des maires des communes avoisinantes, Yannick Lepeltier de la brigade de gendarmerie d'Évron, une délégation des sapeurs pompiers du centre de secours de Sainte-Suzanne, le maire délégué de Chammes, les adjoints et conseillers municipaux de Sainte-Suzanne-et-Chammes.

Plusieurs élus communautaires, départementaux ou nationaux, absents, s'étaient faits représenter.

Extrait de l'allocution de Jean-Pierre Morteveille, Maire de Sainte-Suzanne-et-Chammes

Accueil des nouveaux habitants:

« Je souhaite une chaleureuse bienvenue aux 36 nouveaux habitants qui ont emménagé dans notre commune cette année : je vous souhaite de bien vous intégrer et de prendre part pleinement à la vie du village, notamment à travers ses services, ses commerces et ses associations »

Les événements de l'année 2019 :

« Chaque année est avant tout ponctuée par des événements, des douleurs et des bonheurs, ressentis personnellement par les 1311 habitants de notre commune.

J'ai d'abord une pensée pour **les 7 Suzannais et Camélésiens** qui nous ont quittés cette année. Toute ma sympathie et mon soutien à celles et ceux qui ont été touchés par un deuil ou une séparation, la solitude ou une maladie ; je leur exprime ma compassion et mon amitié.

Mais la Commune a eu le plaisir en 2019 de célébrer **7 mariages et 3 PACS**, et de se réjouir de la naissance de **12 enfants**. Belle vie à ces nouveaux couples. Bon vent à tous ces enfants qui sont la Commune de demain : notre petite section de maternelle les attend déjà !



Cette cérémonie des vœux est traditionnellement l'occasion de faire le bilan de 2019, de dresser quelques perspectives pour 2020, (voir articles joints) et de souhaiter à chacune et chacun la santé, l'énergie, et l'enthousiasme nécessaires pour transformer nos vœux en réalité.

Et puis 2020, ce seront les élections municipales. Le scrutin par liste sera une nouveauté pour nous, vous ne pourrez plus « rayer la goule » des candidats, sous peine de nullité de votre bulletin. Ce sera le moment de choisir une équipe renouvelée, paritaire et fléchée, pour atteindre un nouveau cap, celui que les candidats vous proposeront - Une équipe décidée à travailler ensemble pour construire l'avenir de notre commune.

Comme vous le savez, je ne me représenterai pas en mars prochain. Je suis fier de la confiance que 81% des Suzannais m'avaient témoignée en 2008, et 88% en 2014 ; j'espère avec l'équipe avoir été à peu près à la hauteur de leurs attentes et avoir servi l'intérêt général de la Commune et des Coëvrons.

Pareillement fier de la confiance que m'ont faite les élus de Chammes, en me donnant depuis 4 ans la responsabilité de piloter notre commune nouvelle. Merci notamment à Marc d'Argentré, Maire délégué de Chammes et aux adjoints, Didier et Aline, qui ont œuvré depuis 5 ans en ce sens, avec le meilleur esprit qui soit. Merci d'avoir fait en sorte que Chammes ne perde pas de son identité ni de sa vie locale.

Je salue aussi la mémoire de mon complice Roland Gaillard, décédé durant ce mandat, qui a beaucoup aimé et servi Sainte-Suzanne. Il m'a permis de m'investir dans l'intercommunalité et la Commune nouvelle, en prenant à sa charge le travail à temps plein que représente la responsabilité de maire de Sainte-Suzanne, pour me permettre de dégager le temps nécessaire pour la construction de la nouvelle intercommunalité des Coëvrons.

Pourquoi ne pas me représenter ?

J'ai toujours dit ce que je ferais et j'ai -je crois- toujours fait ce que je dis. Or je n'ai jamais parlé de 3^e mandat, le temps est donc logiquement venu de tirer ma révérence. Pour 3 raisons de fond :

1^{er} raison : je n'ai pas, je crois, de problème d'ego surdimensionné. On fait ce qu'on peut avec les moyens qu'on a, c'est tout. Un élu est là pour être utile à son village, c'est tout ; pour travailler au service des habitants, pas pour paraître. Avant, pendant, après, il reste un citoyen lambda.

Et si Sainte-Suzanne paraît assez souvent dans la presse, c'est juste qu'il s'y passe des choses, la plupart du temps du fait du Conseil départemental pour les activités du château et surtout du fait du travail de nos 28 associations, de la créativité et du punch des bénévoles, qui sont notre sève et notre force fondamentale.

2^e raison : Je ne suis pas un homme « politique », je n'ai jamais envisagé de « faire don de ma personne » à quelque structure que ce soit, et il était pour moi indécent de me représenter pour un nouveau mandat, à 72 ans. Je respecte ceux qui le font et les raisons de leur choix, mais ce n'est pas mon truc.

3^e raison : C'est une résultante : Je n'ai jamais eu d'objectif de « carrière » locale ; ma carrière, je l'ai, je crois, menée convenablement dans le secteur public à la Caisse des Dépôts et Consignations, et dans le privé à CNP Assurances, en commençant Auxiliaire temporaire de bureau et en finissant, via l'ÉNA, comme Cadre dirigeant du Groupe, en ayant eu la chance d'être choisi plusieurs fois comme manager de centaines de cadres et de collaborateurs. J'étais fier d'appartenir à une entité discrète et innovante, dont la Devise bicentenaire a conduit ma vie : « Foi publique ». »

Jean-Pierre Morteveille fait alors état des déceptions qu'il a connues lors de ses deux mandats de maire :

- « Les incivilités de jeunes ou de moins jeunes, de plus en plus nombreuses qui sabotent le travail des agents municipaux et avilissent le village: vol de pots de fleurs au cimetière, arrachage de plantations, jets de panneaux de randonnée dans la rivière, etc.... »
- La jalousie de communes voisines envers Sainte-Suzanne, et l'indifférence, empreinte de mépris, de nombreux élus vis-à-vis de l'économie du tourisme.
- La casse de notre projet de nouvel EHPAD, l'exécution de notre EHPAD existant et par la même occasion celle de notre maison de retraite communale, malgré l'obtention de tous les financements et de toutes les autorisations écrites officielles. »

Des satisfactions malgré tout !

« Quand on est maire, il y a aussi, heureusement, de grandes satisfactions ; c'est bien sûr un plaisir personnel que de marier 80 jeunes couples, d'accueillir de nouveaux habitants ou de nouveaux commerçants, d'aider les associations, de voir d'autres structures soutenir vos projets, d'entendre la satisfaction des visiteurs...

Ce que je cherchais ici, c'était de voir évoluer mon village, de le hisser à la notoriété qu'il mérite, et pour y contribuer, j'ai été tour à tour Président des Amis de Ste-Suzanne, de Médiéville53, de l'Office de tourisme, de 2 Communautés de communes, Maire de commune déléguée et Maire de Commune nouvelle. Je suis certes satisfait du résultat par rapport à nos objectifs, mais modérément, car un tel objectif ne se termine jamais ! »

Valeurs et remerciements

« Pour aller plus loin et plus fort, j'ai encouragé la vie associative et je réaffirme ma foi dans le bénévolat, ce service gratuit au bénéfice collectif, qui apporte tant à nos communes.

Merci à vous tous, les Bénévoles, je garderai en souvenir votre enthousiasme, vos sourires, vos visages, nos instants de convivialité passés en « off » après les journées de travail ou de fêtes; je n'oublierai jamais la musique de votre amitié.

Je salue mon équipe du Conseil municipal de Sainte-Suzanne-et-Chammes et particulièrement le Bureau avec Marc, Daniel, Aline, Didier, Jean-Claude et Pascal; et les élus du Conseil qui m'ont toujours soutenu, -ils se reconnaîtront-. Nous avons bâti, lors de ces 124 Conseils municipaux sans aucun vote « contre », sur un socle déjà solide élevé par les équipes précédentes.

Je remercie et je félicite chaleureusement l'excellent travail des agents municipaux, avec une mention spéciale pour Michel Delétang qui va partir cette année pour une retraite sereine.

Et maintenant, que vais-je faire ?

Me tourner vers l'avenir. J'ai soif de liberté, de mouvement, et de parole, envie de respirer d'autres projets.

L'âge qui avance m'autorise un peu plus d'égoïsme : le temps compte. J'ai revu la Polynésie chère à mes enfants, fleuri la tombe de Jacques Brel et de Paul Gauguin....

Mais je veux plus du temps pour mes proches, pour arpenter les plus beaux villages d'Europe, revoir Vienne et Venise, découvrir Lisbonne et les plaines d'Irlande, admirer des sites grandioses au crépuscule, apprécier la beauté et la fragilité du monde, rire avec des amis, réécouter Bach, Vivaldi et Mozart, revoir Monet et Franz Hals, revisiter mes hobbies, ...et me rendre utile, mais autrement et ailleurs, pour le Bien public. Car quand je n'ai pas de travail, je le crée !

Bref, on prend de l'âge, mais on n'a pas fini pour autant de prendre de l'âme.

Alors, si vous le permettez, je m'en irai dans 72 jours, goûter, du mieux possible, d'autres jolis moments présents, en souhaitant un bel AVENIR pour que Vive Sainte-Suzanne-et-Chammes. Merci pour ces années avec vous tous, et de ce que vous m'avez aidé à construire. »



Le groupe de rock Archimède en visite à Sainte-Suzanne

À l'occasion du concert d'Archimède dans la cour du château organisé par le département, les bénévoles de Médiéville 53 ont passé 4 jours avec les organisateurs et les musiciens à monter la scène puis à la démonter.

Ces 4 jours de travail commun se sont passés dans une très bonne ambiance et une qualité de travail remarquable de nos bénévoles.

A l'issue du concert, le groupe Archimède avait promis de revenir nous voir.

Ce qui a été fait le dimanche 12 janvier.

Il sont arrivés le matin vers 10h30, après un petit café, une promenade le long de la rivière où tous ont découvert nos petits chemins et de jolis endroits.

Le rendez-vous était donné à midi aux bénévoles disponibles pour venir passer un moment privilégié avec les musiciens et leur régisseur.

L'après midi une visite commentée de la cité accompagnée de quelques anecdotes n'ont pas manqué de ravir les visiteurs.

Tous sont repartis vers 17h00 en promettant de garder contact et de revenir quand l'occasion se représentera.

Décidément, ce concert aura marqué tous les participants et restera un bon moment pour tous.



Animaux errants

Des Suzannais nous ont signalé les incivilités répétées de promeneurs, Suzannais ou non, qui ne tiennent pas leur chien en laisse et les laissent divaguer en toute liberté malgré la proximité de chiens, tenus en laisse, d'autres passants. Le chien tenu en laisse, se fait alors agresser ou importuner par ces chiens qui peuvent alors être considérés comme errants. *La liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres* : à appliquer lorsqu'on circule sur un chemin public....

Nous rappelons ci-dessous à cette occasion un extrait de l'arrêté municipal du 19/12/2013.

Article 1 - La divagation des chiens et chats en toute liberté et sans surveillance est interdite.

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique et dans les espaces publics dévolus au repos et à la détente, parcs, jardins publics, espaces verts et autres lieux aménagés à cet effet, qu'à la condition d'être tenus en laisse.

Article 2 - L'enlèvement des animaux errants sur le domaine public est effectué soit par des agents municipaux, soit par des agents de la force publique, soit par un organisme désigné par l'autorité municipale.

Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers peuvent saisir ou faire saisir par des agents de la force publique ou des services municipaux, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens et chats que leurs maîtres laissent divaguer.

Les animaux saisis sont conduits auprès de la SPA de Laval, 31 rue des Ridelleries où les propriétaires pourront les récupérer dans les conditions fixées à l'article 3.

Article 3 - Les chiens errants sont capturés et si le propriétaire n'est pas identifié, ils seront conduits auprès de la fourrière pour chiens pendant les heures et jours ouvrés.

Article 4 - Afin d'assurer et de maintenir la propreté de l'espace public, chaque personne ayant la garde d'un chien doit ramasser les déjections de leur animal sur la voie publique.

De même, elle ne devra pas laisser l'animal domestique fouiller dans les containers à ordures ménagères ainsi que dans les sacs poubelles posés à même le sol.

Article 5 - Tout animal malade ou accidenté trouvé errant ou en état de divagation, sera déposé auprès du service vétérinaire désigné. Il en sera de même pour les animaux trouvés errant ou en état de divagation en dehors des heures et jours ouvrés de la fourrière dont il dépend.

Les modalités de prise en charge de ces animaux seront affichées à la porte de l'Hôtel de Ville.

Article 6 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et un forfait sera appliqué, selon les termes de la délibération n° 14 du 13/09/2013. **La capture d'un animal errant sera facturée 30€; le déplacement à la SPA sera facturé 70€.**

Article 7 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 - Les services communaux de la commune de Sainte-Suzanne et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.



PEINTURE - VITRERIE
RAVALEMENT de FAÇADES
REVÊTEMENTS de SOLS et MURS
DAVOUST DÉCORS
02 43 01 44 17
12, rue de l'Erve - 53270 Chammes

Logo for DAVOUST DÉCORS featuring a paintbrush and a paint can.

NOUVEAU !!!
PRÈS DE CHEZ VOUS...
ADP'elec
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
.....David PÉRICHET.....

- Installation électrique neuf & rénovation
- Chauffage électrique
- Ventilation
- Dépannage
- Interphonie
- Sanitaire

Contactez moi pour 1 étude PERSONNALISÉE et GRATUITE

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE - David PÉRICHET
53270 SAINTÉ-SUZANNE
☎ 06 15 67 69 75 - Mail : david.perichet@gmail.com

Advertisement for ADP'elec featuring a person working on an electrical panel.



L'Assemblée Générale de l'Amicale du Fil d'Argent s'est achevée, comme chaque année, par la traditionnelle Galette des Rois. (photo ci-contre)

Bernadette Caballero, la présidente, a remercié ceux et celles qui ont assisté à cette AG.

L'association, qui compte maintenant 86 adhérents, devra trouver rapidement un ou une trésorière en remplacement de Dany Wintz qui s'était dévouée pour cette année 2019; Bernadette l'en remercie chaleureusement, mais Dany ne pourra pas poursuivre en 2020.

N'hésitez pas à contacter Bernadette pour prendre la relève de la trésorière (ou du trésorier).



Installé au 1, rue Jean-de-Bueil, à l'étage d'une maison de caractère occupée au rez-de-chaussée par le bureau d'accueil de l'office du tourisme, le Syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe déménagera en fin d'année pour rejoindre l'ancienne gendarmerie située rue de la Libération. Pour ce faire, le Syndicat a racheté à la commune ce bâtiment pour la somme de 40 000 €.

Les travaux de rénovation, de réaménagement dont le coût est de l'ordre de 160 000€ devraient débuter au mois de mars.

« *Ces nouveaux locaux, plus vastes et fonctionnels vont permettre au personnel de travailler dans de meilleures conditions et offrir un accueil plus agréable au public. De plus, une salle de réunion y sera créée ainsi qu'un local technique* », précise Xavier Seigneuret, technicien en milieux aquatiques.

La mise à disposition des nouveaux locaux est prévue pour le mois d'octobre.

Paul Cézard, apprenti au Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe

Paul Cézard, 20 ans, originaire de Rennes, est apprenti au Syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe depuis le mois de septembre 2019. Il est en alternance avec le lycée agricole de « La Lande de la Rencontre » à Saint-Aubin-du-Cormier en Ille-et-Vilaine et la durée de son apprentissage est de 2 ans.

Titulaire d'un bac pro en gestion des milieux naturels et de la faune, il prépare un BTS en gestion et maîtrise de l'eau.

« *Je ne conçois ma vie professionnelle qu'au contact de la nature. Et comme nous pouvons aller dans différentes directions, j'ai choisi d'être dans la gestion des milieux aquatiques* », indique le jeune apprenti.



Sous la conduite de Xavier Seigneuret, son maître d'apprentissage, il prépare actuellement un atelier pédagogique destiné aux scolaires. Il a également travaillé à la confection des panneaux d'informations concernant les chantiers futurs du syndicat, supervisé l'installation d'abreuvoirs au bord des rivières, tronçonné, surveillé récemment la montée des eaux, et pris connaissance de nombreux dossiers dont la réalisation du plan de contournement du plan d'eau des Chauvinières.

Travaux d'entretien de l'Erve



Le syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe continue d'investir pour entretenir les rivières, et notamment l'Erve. Après ceux entrepris en 2019, d'autres travaux se poursuivront cette année.

À Sainte-Suzanne-et-Chammes, 80 000 € seront consacrés à la suppression du clapet au Moulin de la Saugère et à la réalisation d'un enrochement pour recréer la libre circulation de l'eau et des poissons. Le plan d'eau des Chauvinières sera aménagé en eau close. **(Voir plan du contournement du plan d'eau des Chauvinières pages 8 et 9)**

Il sera vidangé et curé. Le ruisseau de la Bonde sera déconnecté du plan d'eau et un nouveau lit sera créé rive droite.

De nouvelles plantations seront réalisées, ainsi qu'une passerelle et un ponton pour personne à mobilité réduite. Le coût du chantier s'élève à 157 000 €.

Contournement du plan

POURQUOI ?



- Restaurer le ruisseau du Pont d'Orval (de La Bonde) :
 - Libre circulation des poissons et des sédiments
- Conserver le plan d'eau communal
- Répondre à la réglementation actuelle

Le ruisseau du Pont d'Orval (de La Bonde)

• Terre catégorie piscicole

Espèces susceptibles d'être présentes:

Chabot



Vairon



Loche franche



Lampis de planier



Truite fario



Longueur total : 11,7 km

Confluence : l'Erve à Chammes en aval de Graslou

COMMENT ?

• Déconnexion du plan d'eau en créant le nouveau lit du ruisseau en rive droite

• Le plan d'eau sera déconnecté de la rivière puis équipé d'une pompe afin de maintenir le niveau d'eau, suppression de la passerelle et reprise de la berge

• Suppression des peupliers au bord du plan d'eau et plantation d'espèces locales

• Mise en place d'une surverse pour limiter les crues

• Vidange du plan d'eau, le plan d'eau sera laissé à sec pour minéraliser les vases et ainsi optimiser le curage.

• Création d'un moine pour les futures vidanges du plan d'eau

• Création d'une passerelle et d'un ponton PMR

QUAND ?



Mars 2020: Vidange du plan d'eau communal

Septembre 2020: Curage des vases avec exportation

Septembre 2020: Travaux sur les ouvrages

Automne 2020: Fin des travaux remplissage du plan d'eau

COMBIEN ?

Contournement du plan d'eau :

Total du chantier : 157 434€ TTC

Subventions Agence de l'eau Loire-Bretagne : 78 717€

Département de la Mayenne : 31 487€

Région Pays de la Loire : 18 892€

Syndicat de Bassin : 28 338€

Curage du plan d'eau :

Commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes : 33 264€ TTC

Partenaires financiers :



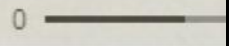
Conception du projet :



Maitre d'ouvrage :



Syndicat de Bassin
entre Mayenne et Sarthe



d'eau des chauvinères

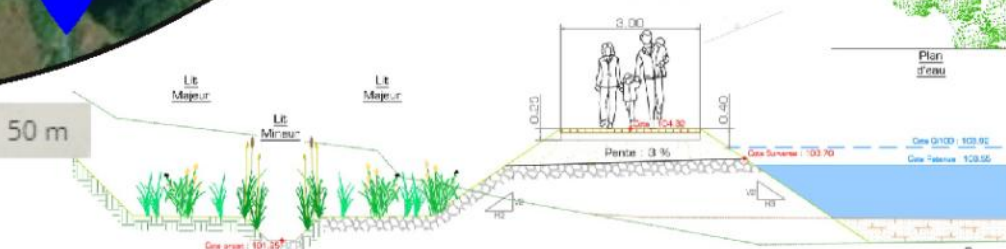
LE SITE AVANT TRAVAUX :



Exemple à la Bazouge-de-Chéméré:



Profil de la surverse
Echelle: 1/75



Administration et Informatique:

- Publication de l'Organigramme de la commune : Émilie Lambert (DGS - Directrice des services), chapeaute hiérarchiquement tous les agents communaux, (service technique compris),
- Mise en place du RGPD règlement général sur la protection des données,
- Classement professionnel des Archives municipales,
- Constitution d'un Comité de pilotage du Musée de l'Auditoire,
- Réalisation du Plan de la Commune nouvelle,
- Application mobile *intra Muros*, améliorations techniques au site *ste-suzanne.com*,
- Numérisation du plan du cimetière de Chammes.

Urbanisme, habitat, aménagement du territoire :

- Enfouissement des réseaux rue de Montsûrs,
- Inauguration de la place des Charrières en présence de M. le Préfet,
- Aliénation de plusieurs chemins communaux désaffectés après enquête publique sur la commune de Chammes,
- Nouvelle usine d'enrobés *Eurovia*
- Fibre optique : élagage, dénominations des rues et chemins, numérotation des maisons, mise en place des armoires Fibre à Chammes et Ste-Suzanne, début de pose des boîtiers,
- Résidence de l'Aiguison & maison commune Roland-Gaillard : fin des travaux prévue au 4ème trimestre 2020,
- Conduite de gaz route de St-Léger, vers l'usine *Eurovia*,
- Contrat CAUE: réception du plan de projet de réfection de la voirie et de la création d'espaces verts rue de la Libération et rue de Montsûrs,

Voirie, espaces verts, environnement :

- Pose d'un revêtement bi-couche sur le chemin du Pont-Neuf , reprise du chemin de la Saugère, de la rue du Bouqueteau, *cassis* route de Blandouet,
- Élagage des grands arbres et protection des cônes de vue sensibles sur le site du Tertre Ganne

Bâtiments publics, Foncier :

- Réfection du mur de l'atelier technique de Chammes,
- Couverture du bâtiment des Archives municipales,
- Cession de l'ex-gendarmerie qui, après travaux, devient le siège social du *Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe*,
- Maison médicale : remplacement des plafonniers par un éclairage LED (salle d'attente et bureaux des médecins),

Sécurité (sous toutes ses formes) :

- Plan communal de sauvegarde,
- Sécurisation de statues de l'église (Monuments Historiques inscrits)
- Obtention du Label d'État *Sécuri-site*,
- Participation citoyenne: réunions d'information en présence de membres de la Gendarmerie Nationale.

Tourisme, Culture, Patrimoine, Animations, Communication

- Participation d'un équipage de 3 jeunes de Sainte-Suzanne et de Chammes à *Europa Raid*,
- Création de l'îlot numérique à La Poste: des bénévoles sont présents aux heures d'ouverture du bureau de poste pour accompagner les démarches des usagers,
- Réfection du terrain de foot: renouvellement de la pelouse et réinstallation du système d'arrosage,
- Obtention du Label *Terre de Jeux 2024*,
- Libération de Sainte-Suzanne: accueil des Vétérans dont Eugen Kneindl, 97 ans, participation de l'association *WW2*,
- Tournage du film *Solex dans les prés* ,
- Camping-car Park : meilleure note de France attribuée par les Camping-caristes,
- Petites Cités de Caractère: une aide régionale et communale est attribuée pour la restauration de bâtiments du centre ancien protégé (dossiers à déposer avant le 20 avril 2020),
- Création de la Bibliothèque historique et des Réserves du Musée, classement et inventaire numérisé,
- Adhésion aux *Sites des cités remarquables de France*, création du label international *France. Patrimoines et territoires d'Exception*.
- Églises : suspension du Christ en croix (église de Ste-Suzanne), inscription du Chemin de croix de *Maurice Rocher aux Monuments Historiques* (église de Chammes).

Travaux Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe SBEMS

- Travaux sous le **Pont d'Orval**, à Chammes.

Travaux de la 3C

- Depuis le 1er janvier 2019, la Régie des Eaux des Coëvrons détient la gestion des eaux potables et de l'assainissement en remplacement de *Véolia*,
- Office du Tourisme: création de l'itinéraire vélo tourisme, audit du site internet du Musée de l'auditoire, reprise de la coordination des animations locales,
- Mise en œuvre du pacte fiscal et financier de la 3C.

Cérémonie des vœux - les projets de l'année 2020

Administration & informatique :

- Numérisation des Plans du cimetière de Sainte-Suzanne,

Urbanisme, habitat, aménagement du territoire :

- Résidence de l'Aiguison & maison commune Roland Gaillard : la fin des travaux et la mise en service sont prévus au 4ème trimestre 2020,
- Mise en vente de l'ancien Ehpad sur une plateforme de vente aux enchères,
- Contrat CAUE projet réfection voirie et espaces verts rue de la Libération et rue de Montsûrs: prévision de maîtrise d'œuvre, planification et relevé topo.
- PVAP: plan de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine prévu fin 2020.

Voirie :

- Réfection du chemin des moulins, de la rue du Champatoire , de l'entrée des parkings Maxime-Létard,, placette rue de la Taconnière 2 .
- Suivi de la nouvelle organisation avec la 3C pour la gestion de la voirie et des espaces verts - Changement d'organisation à partir du 6 janvier 2020 (services techniques secteur Centre Philippe Campas).

Espaces verts ; environnement :

- Label Villages fleuris *** : passage du jury régional lors de l'été 2020,
- Gestion différenciée des espaces verts, élagage des grands arbres et protection des cônes de vue sensibles (camp des Anglais, butte de la Poterne, Butte de la Saltière, Chauvinières, Contournement...)

Bâtiments publics, Foncier :

- Église : éclairage des transepts et réparation des détecteurs de présence, déplacement prévu de la statue de Sainte-Suzanne ; planification de l'intervention sur l'enduit des murs de la nef, puis de la révision de l'orgue,
- Réfection du local, impasse John-Ferremen : toiture, menuiseries, ravalement, végétalisation, (ce local est destiné à l'association Médiéville),
- Réfection de l'annexe de la Poste, rue de la Libération: toiture, menuiseries, ravalement, végétalisation (ce local est destiné aux réserves du musée),
- Office de tourisme et mairie, parc de la butte-verte : remplacement des luminaires de l'éclairage extérieur, Pose de conteneurs semi-enterrés rue de Montsûrs (nouveaux lotissements).

Sécurité (sous toutes ses formes) :

- Mise à la terre du tableau des cloches de l'église de Sainte-Suzanne, remise en état de l'alarme du musée et alerte incendie,
- Sécurisation routière du carrefour de la rue de Saulges et de la rue du Pont d'Erve : étude préalable *Mayenne-Ingénierie*,
- Sécurisation routière du carrefour de la route des Coëvrons et du chemin de la briqueterie : achat et démolition du bâtiment d'angle pour une meilleure visibilité,
- Label d'État « *Sécuri-site* » : pose de 3 caméras de vidéosurveillance,
- *Participation citoyenne*: le protocole devrait être signé par le Préfet en avril/mai 2020 .

Jeunesse & sports:

- Europa-raïd: un nouvel équipage suzannais est en projet pour 2020,
- Nouveau projet pour l'ex-Ehpad ?
- *Label Terre de Jeux 2024* : la candidature est actée pour les entraînements VTT des JO de 2024.

Travaux Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (voir article spécifique pages 7, 8 et 9

Travaux de la 3C

- Approbation en cours du PLUi *Plan Local d'Urbanisme intercommunal*,
- Construction à Chammes de l'usine *biogaz Vol-V* Engie,
- Réfection de la piscine Jean-Taris (2020-21),
- Village de vacances : Fin de la Délégation de Service Public avec Vvf-Villages (2020) - Nouveau portage ou régie ?



Daniel Vannier, auquel Joël Balandraud a demandé de bien vouloir l'excuser pour son absence aux vœux et de le représenter, lit le texte préparé par le Président de la communauté de communes.

« Période préélectorale oblige, je dresse le bilan -en toute neutralité et simplicité- des diverses actions réalisées par notre Communauté de Communes au cours de cette année 2019 et notamment :

-la concrétisation de projets de long cours comme le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), dont la forme quasi définitive a été adoptée lors de la conférence des maires du 17 décembre dernier, avant approbation définitive le 3 février prochain.

En quelques mots, le PLUi, c'est le document qui sert de base à tous les droits à construction dans les Coëvrons. L'avoir fait ensemble et depuis 3 ans permet d'avoir un

règlement commun et cohérent pour toutes nos communes, ce qui facilite le travail d'instruction des services communautaires et la visibilité pour les citoyens.

Le PLUi permet globalement plus de droits en zone de campagne que les documents précédents, même s'il a été élaboré dans un cadre réglementaire d'Etat très contraignant.

Autrement dit, les élus ne font pas tout ce qu'ils veulent ! Le faire ensemble a aussi permis de faire de très importantes économies pour les communes, puisque c'est la 3C qui a financé sa réalisation, puis qui financera l'instruction des dossiers.

Plutôt que d'écrire 31 documents chacun dans son coin, en écrire un seul a mobilisé de nombreuses énergies une bonne fois pour toutes. Pour un Budget de plus de 500 000 euros quand même !!!!

L'année 2019 a été celle du redressement budgétaire avec, pour la première fois, un budget primitif voté avant le début de l'année en cours. Ce budget consacre le fait que la communauté de communes a retrouvé une visibilité sur ses finances et peut maintenant se projeter vers l'avenir avec optimisme, car elle a retrouvé une capacité d'investissement raisonnable.

Les fonctionnements des services aux usagers sont pérennisés (pôle culturel, service déchets, enfance jeunesse, sport, séjours européens, etc, etc.) et des investissements ambitieux sont prévus en nombre : la remise à niveau thermique du jardin aquatique, la modernisation des médiathèques, la réhabilitation du bâtiment commercial route de sillé à Evron pour en faire une maison des associations, le gymnase de Bais, des travaux dans la maison médicale d'Evron, etc.

Tout cela n'est rendu possible que par des efforts de réorganisation extrêmement importants réalisés dans le cadre de la mutualisation des services entre Evron et la 3C, mais aussi avec les communes volontaires (historiquement Châtres La Foret, St Christophe du Luat, Bais, Montourtier, St Pierre sur Orthe et, en 2020, Hambers, Izé, Vaiges, St Georges le Flécharde, Voutré et Torcé Viviers en Charnie).

Cela s'accompagne par un effort fait de « démocratisation » de l'instance communautaire qui a ouvert toutes ses instances aux maires ou aux conseillers municipaux depuis plusieurs années, même si cette possibilité n'est pas assez utilisée à mon goût. Nous pouvons remarquer que la plupart de nos pratiques ont d'ailleurs été reprises dans la loi « engagement et proximité » qui vise à rapprocher les communes de leurs intercos !

Il reste encore toutefois à ouvrir encore plus nos circuits de décision, notamment envers l'ensemble des habitants et usagers du territoire, ce qui constituera un incontournable dans les mois et années à venir.

Nous avons, au cours du mandat passé, eu à subir énormément de modifications de périmètre d'action (toujours vers plus de compétences et donc de frais) entre la commune et la 3C dans un cadre où les dotations ont été réduites de manière drastique (plus de 3 millions d'euros en moins sur les Coëvrons !!!!).

Les effets de ces changements n'ont pas fini de se faire sentir pour nos territoires et j'identifie quelques pistes pour nous permettre de remplir toujours au mieux nos missions de service public et ne pas subir :

- Afin de soulager la pression fiscale, la première consiste à toujours mieux contrôler nos charges de fonctionnement et la durabilité de nos investissements en continuant à faire ensemble (mutualisations, communes nouvelles ...) ce qui peut permettre des économies d'échelle et n'a plus de sens d'être fait seul (gestion des payes, des marchés...)

- La deuxième consiste à valoriser le développement économique du territoire. Cela passe par l'accompagnement des entreprises (l'installation d'un très gros industriel à Vaiges en est un exemple). Pour information, tous nos terrains éco de la 3C sont vendus ou presque.

- La troisième est une politique d'attractivité volontariste de la 3C pour donner envie de venir ! A ce titre, le fait que la 3C ait été élue « communauté de communes la plus performante » sur les réseaux sociaux en France est un signe encourageant ! La Mayenne et les Coëvrons valent le coup d'être vécus, il faut le faire savoir !

En conclusion, l'action publique est sans fin, les mandats succèdent aux mandats et il reste toujours plus à faire pour le bien-être de tous sur notre territoire. Je remercie tous les élus qui ont œuvré au cours de ce mandat si difficile et je souhaite par avance beaucoup de courage à ceux que vous choisirez demain pour reprendre le flambeau et continuer à vous servir !

Merci de votre accueil à l'occasion de cette rencontre traditionnelle de démarrage d'une nouvelle année et, cette fois, de nouvelle décennie.

Au nom de tous les conseillers communautaires, titulaires et suppléants, je vous transmets, à vous-mêmes et à vos proches, mes vœux les plus sincères de santé, d'épanouissement personnel, ainsi que de solidarité, de bienveillance et de respect envers toutes les personnes que vous êtes amenés à côtoyer. »

Allocution de Daniel Vannier représentant Joël Balandraud, Président de la Communauté de communes des Coëvrons



Cérémonie des Vœux - Extrait de l'allocution de Daniel Vannier

Comme chaque année, un mot sur notre école, je dis bien « notre école ». École avec deux établissements, mais grâce à l'action de nos enseignants, c'est vraiment une école: les petits à Sainte Suzanne, les plus grands à Chammes, avec un échange permanent entre les deux sites où les activités communes et les conseils d'école se tiennent alternativement.

Dernière en date, la journée "spécial" Noël (voir article spécifique page 3 de ce journal).

À ce repas de Noël ont participé tous ceux et toutes celles qui contribuent, de près ou de loin toute l'année au fonctionnement de « L'école ».

Notre ATSEM, Marie-Claire, qui aide tous les jours les enseignants à encadrer les petits, Michel qui vient tout au long de l'année faire les petites réparations ou l'installation de nouveaux matériels, et Martine qui intervient au pied-levé pour pallier les remplacements à l'accueil périscolaire et à la cantine.

Et notre équipe, très mobile de Cantine:

- Véronique qui, avec l'aide de Sylvie, prépare dans la cuisine de Chammes les repas pour tous les enfants puis, sortie de sa cuisine, elle met en place et gère la cantine de Chammes.

- Sylvie, mobilité oblige, repart ensuite à Sainte Suzanne pour aider au repas des petits.

- Florence, un peu plus tôt, va récupérer les conteneurs de repas à Chammes et, revenue à Sainte-Suzanne, s'occupe, elle, de « SA » cantine.

Apparemment compliqué...et bien pas du tout, cela se déroule parfaitement, dans un bon état d'esprit d'équipe...au service de nos enfants.....et imaginez lorsqu'un membre de l'équipe a un souci de santé...et bien cela fonctionne aussi...sur un ou deux jours.

Une pensée pour ceux aussi, dans l'ombre qui participent au bon fonctionnement de l'école.

- À la mairie, Sylvie, Evelyne qui gèrent les inscriptions à l'école, à la cantine, à la garderie et pour ces deux derniers points cela fluctue très souvent.

- Émilie, « la DGS » (Directrice Générale des Services) qui tient les cordons de la bourse, qui veille, en relations constantes avec les enseignantes au bon fonctionnement du matériel, des fournitures, du chauffage, de l'eau etc...

Enfin, deux adjoints, Aline Davoust et moi-même qui tournons régulièrement autour de ces ruches bourdonnantes!



Extrait de l'allocution de Marc d'Argentré, Maire délégué de Chammes

Marc d'Argentré évoque les 25 années qu'il a consacrées à sa Commune de Chammes comme Maire, puis Maire délégué, et encore auparavant comme Conseiller, remercie son équipe et en particulier ses adjoints Aline Davoust et Didier Échivard, de même que la secrétaire de mairie Evelyne Prudhomme. Il souligne aussi les conditions favorables de création et de fonctionnement de la Commune depuis presque 5 ans, de sorte que l'on parle désormais de "Ste-Suzanne-et-Chammes" en tant que telle, et non plus de la "commune nouvelle".

L'essentiel des objectifs du mandat a été réalisé : enfouissement des réseaux, réfection complète du centre-bourg, sécurisation de la circulation, entretien des bâtiments communaux ou propriétés du CCAS (couvertures, équipements, ravalements...), numérisation des emplacements au cimetière, amélioration de la téléphonie mobile (pylône), travaux pré-alables à l'installation de la fibre optique, etc...

Il se réjouit aussi de la construction d'une usine Eurovia neuve inaugurée en 2019, de celle de la centrale Biomasse Vol-V/ENGIE qui va débiter en mars 2020, et du projet de centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne déchèterie. Ces 3 dossiers ont reçu l'aval du Conseil municipal.

Il préconise la réfection des façades de certaines maisons du bourg, et émet deux critiques, l'une contre l'entretien beaucoup trop tardif des chemins par la 3C, l'autre contre l'instauration récente par l'État d'un repas végétarien par semaine dans les écoles. Selon lui, ce type de

choix peut s'exercer à domicile par les parents et est particulièrement mal venu dans une région où l'économie repose sur l'élevage, sachant que par ailleurs tous les menus scolaires sont établis de manière équilibrée et validés par une diététicienne professionnelle.

|Rappelons pour mémoire que l'actuel Bureau municipal a décidé de surseoir à la mise en place d'une telle mesure.



AIR NATURE
MOTOCULTURE
LM53

ISEKI

VENTES - RÉPARATIONS - LOCATIONS
Tél. 02 43 37 33 02
Carrefour Louvigné/Argentré-53210 LOUVIGNÉ

Maryan LANDAIS : 06 27 22 41 68
airnature@orange.fr
site internet : www.airnature.fr



Chers adhérents et amis,

Nous voici au seuil de la nouvelle année et je viens vous présenter tous mes meilleurs vœux ainsi qu'à vos familles et amis. Je souhaite que vos projets se réalisent selon vos désirs, que l'année 2020 vous apporte bonheur prospérité et beaucoup d'autres satisfactions.

Parmi celles-ci, j'espère que nos concerts contribueront à embellir votre vie. Je sais que le talent de nos artistes y est pour beaucoup et je vous remercie pour votre fidélité et le soutien que vous apportez chaque année à l'association. Le planning des concerts de l'année 2020 est en cours d'élaboration. Le premier concert de l'année est programmé. Il aura lieu au château de Sainte-Suzanne le dimanche 2 février, en collaboration avec le C.I.A.P. Nous y entendrons de la musique de la renaissance française et italienne avec Amal Allaoui au chant accompagnée par une claveciniste ou un joueur de théorbe.

En partenariat avec l'association Fortepiano, dirigée par Philippe Vert, nous participerons au concours national de piano de Mayenne le samedi 6 juin. Vous serez également informés prochainement de nos autres manifestations. J'aurai plaisir à vous retrouver dans nos lieux de concerts et vous dis à très bientôt.

Très musicalement vôtre.

Jean Foison

Saison 2020

Moulin du Petit-Cohard / Ste-Suzanne (53)

Concert d'ouverture de saison

Soirée Jazz

Samedi 4 avril 2020 - 18h30

suivi d'un dîner partagé - sur réservation

○○○

Week-end Bien-Etre

Démonstrations et explications de praticiens

Samedi 18 avril 2020 - Dimanche 19 avril 2020 - horaires à définir

○○○

Journées Européennes des Moulins

Exposition de peintures Marithé QUILLET

Samedi 16 mai 2020 - Dimanche 17 mai 2020 - 15h-18h

○○○

Journées des Moulins

Exposition de peintures Maryvonne SCHRAAUWERS,

vitraux Patrick SCHRAAUWERS,

de peintures TZAKIS et de sculptures Josiane CHEMIN

Samedi 27 juin 2020 - 15h-18h - Dimanche 28 juin 2020 - 15h-18h

○○○

Journées Européennes du Patrimoine

Exposition de peintures de Henri ROUBEROL (à confirmer)

Samedi 19 septembre 2020 - Dimanche 20 septembre 2020 - 15h-18h

○○○

Soirée Théâtre et Violoncelle

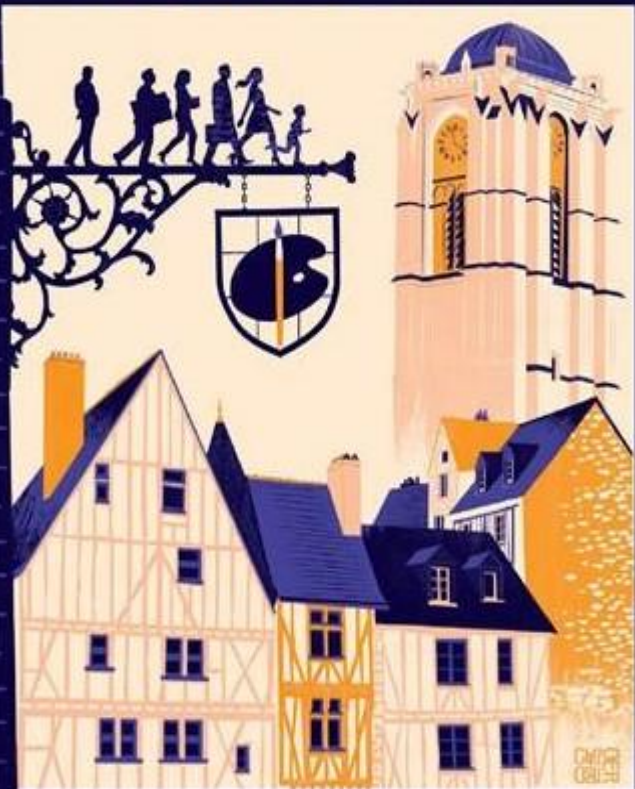
Perrine Dugué avec Gilles RAAB et Frédéric BORSARELLO

Samedi 26 septembre 2020 - 18h00

suivi d'un dîner partagé - sur réservation

MAN'S'ART

RENCONTRES DES MÉTIERS DU PATRIMOINE



25 26 AVRIL 2020

« COULEURS »



GRANDIR DANS UN AIR SAIN

12 FÉVRIER
18H30

Saint-Suzanne
Salle Fernand-Bourdin

Suivi d'un buffet

CONFÉRENCE-ACTION

LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR



+ d'infos : Communauté de Communes des Coëvrons
2 avenue Raoul Vadepielé
53800 Evron
02.43.66.32.00
www.coevrons.fr



MONOXYDE DE CARBONE

Première cause de mortalité
par gaz toxique en France

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel.
Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites
vérifier et
entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



Utilisez
dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



Respectez
le mode d'emploi
des appareils
de chauffage
et de cuisson

Le monoxyde de carbone est dangereux

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux :
il ne se voit pas et ne sent rien.

Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène.

On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué.

On peut aussi s'évanouir ou même mourir.

Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi « CO ».

Si on respire du monoxyde de carbone



Il va dans les poumons



On a mal à la tête



On a envie de vomir

En cas d'urgence

Appelez les secours :

18: Pompiers

15: Samu

114: Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112: Numéro d'urgence depuis un portable

Attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous.

Les bons gestes pour éviter les intoxications



- Aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid.
- Faire vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié (chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, conduits d'aération, conduits de fumée, inserts et poêles).
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, barbecues...).
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne jamais installer de groupes électrogènes dans un lieu fermé : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Hôtel**
Beauséjour
Restaurant Traiteur
Sandrine et Stéphane Huchet

4-6 rue de la Libération - 53270 Sainte-Suzanne
02 43 01 40 31 - hotelstesuzanne@yahoo.fr

SARL Fabrice GAUTUN Automobiles
Réparations mécanique
et carrosserie toutes marques
Vente véhicules neufs / occasions
Service carte grise

PEUGEOT

Z.I. des Nochetières - 53600 EVRON
Tél. 02 43 01 36 74 - Mail : gautun-automobiles@sfr.fr

**AMBULANCES
V.S.L.
TAXIS
MINIBUS**

LAMY

02 43 01 40 01

ZA des Coëvrons - 53270 Ste SUZANNE

Château de Sainte-Suzanne-CIAP

Château / Donjon / Bergerie / Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

Périodes et horaires d'ouverture:

Du 1er février au 30 juin: 10h-12h30 / 13h30-17h30 sauf les week-ends et jours fériés de mai et juin: 10h-13h / 14h-19h

Gratuit le 1er dimanche de chaque mois

Contact:

Château de Sainte-Suzanne / CIAP – 1, rue Fouquet de la Varenne – 53270 Sainte-Suzanne-et-Chammes

Tél. : 02 43 58 13 00

Courriel : chateau.ste-suzanne@lamayenne.fr Site internet : www.chateaudesaintesuzanne.fr

Programmation février 2020

Tous les jours: parcours-jeu numérique "Les enquêtes d'Anne Mésia" - Famille - Entrée du CIAP

Dimanche 16 février

11h, 14h et 16h: Espace game: "Sauvez le roi;" Famille - Tarif: 6€, 4,50€, 2€

Mardi 18 février

à 11h: Atelier "les enfants font leur Memory"" - enfants 5-7 ans - durée: 1h30 - Tarif: 2€, sur réservation (page17)

à 14h: Espace game: "Sauvez le roi" - enfants 8-12 ans - durée: 2h - Tarif: 5€, sur réservation

Jeudi 20 février

à 11h: Atelier "les enfants font leur Memory"" - enfants 5-7 ans - durée: 1h30 - Tarif: 2€, sur réservation (page17)

à 14h: - Espace game: "Sauvez le roi" - enfants 8-12 ans - durée: 2h - Tarif: 5€, sur réservation

Dimanche 23 février

15 heures30 : Défi "La plus haute tour - 2ème étage du CIAP - Famille - Tarif: entrée du CIAP + 2€

Mardi 25 février

à 11h: Atelier "les enfants font leur Memory"" - enfants 5-7 ans - durée: 1h30 - Tarif: 2€, sur réservation

à 14h: Espace game: "Sauvez le roi" - enfants 8-12 ans - durée: 2h - Tarif: 5€, sur réservation (page 17)

Jeudi 27 février

à 11h: Atelier "les enfants font leur Memory"" - enfants 5-7 ans - durée: 1h30 - Tarif: 2€, sur réservation

à 14h: - Espace game: "Sauvez le roi" - enfants 8-12 ans - durée: 2h - Tarif: 5€, sur réservation

Programmation mars 2020

Tous les jours: parcours-jeu numérique "Les enquêtes d'Anne Mésia" - Famille - Tarif: Entrée du CIAP

Dimanche 1er mars

15h: Rencontre "La Mayenne vue par..." - Carte Blanche à Anatole Boulay - Gratuit

Les Animations de février

Mercredi 5 février

Randonnée pédestre à Aron - Circuit de 11km - "FT Suzannais"

Rendez-vous à 14h - Parking de l'étang des forges à Aron

Petite randonnée à Aron - circuit de 8km

Rendez-vous à 13h30 - Parking de covoiturage "les Grands-Prés" (route d'Évron)

Vendredi 7 février

20h: salle Fernand-Bourdin à Sainte-Suzanne - **Élections municipales - Réunion publique de la liste « L'avenir ensemble »**

Dimanche 9 février

20h: salle socioculturelle Maxime-Létard - **Repas dansant - "FCCharnie"**

Dimanche 16 février

10h30: Salle du Conseil municipal - **Assemblée Générale de l'AAPPMA** (Association de pêche: la Truite suzannaise) - "AAPPMA" - Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique"

Mercredi 19 février

Randonnée pédestre à Argentré - circuit de 12km - "FT Suzannais"

Rendez-vous à 14h - Place de l'église d'Argentré

Petite randonnée à Argentré - circuit de 8km

Rendez-vous à 13h30 - Parking de covoiturage "les Grands-Prés" (route d'Évron)

Jeudi 20 février

13h45: salle annexe de la mairie de Chammes - **Concours de belote** - réservé aux adhérents de l'Amicale de l'Erve

Dimanche 1er mars

15h: rendez vous à l'Office de Tourisme - **Promenade des moulins** - "Association les Amis de Sainte-Suzanne"



Location vaisselle
et
matériel de réception

Lorenor
la vaisselle, c'est nous!

ZI du Bray - 6 rue Benjamin Franklin - 53600 EVRON
Tél. 02 43 69 17 29
www.lorenor.fr - contact@lorenor.fr



AVIVA
Carol-Marie GOUTELLE
Agent général, à votre service
Toutes assurances pour particuliers et professionnels
Gestion de patrimoine **aferei**
Spécialisé en assurances Mutuelle Senior
goutelle-carol-marie@aviva-assurances.com

Anita Rousseau
13 Rue du Coq Hardy
72140 Sillé le Guillaume
N°ORIAS: 0709393

Laurence Daubigny
22 Rue de Ste Gemmes
53600 Evron
N°ORIAS: 0709393

02.43.20.22.29 02.43.99.63.49



ZABOU'NETTE
Services

TOUS TRAVAUX D'AIDE À LA PERSONNE

MENAGE REVAISSAGE COUTURE REPAS COURSES ADMINISTRATIF

06 74 05 48 15
zabounette53270@gmail.com
SIREN N° 429 005 077